



La Roche-Posay, le 2 juillet 2025

Règlement de la dictée « *A vos Stylos* »

Préambule

Ce jeu concours, organisé par Le Club de l'Amitié de La Roche-Posay, avec le soutien de l'Office de Tourisme, de la Municipalité et de la Bibliothèque Louis Robcis, a pour but :

- De promouvoir la maîtrise de la langue française sous forme d'une dictée,
- De faire appel à sa mémoire, à son bon sens, à ses connaissances.

La dictée A VOS STYLOS se déroulera le samedi 26 juillet 2025 à 14h00 sur la place de La République à La Roche-Posay. En cas de mauvais temps, la dictée se déroulera en intérieur dans deux salles mises à disposition par la mairie.

Article 1 : Jeu concours

La dictée est un excellent moyen pour améliorer son français. Elle permet de travailler à la fois le vocabulaire, la grammaire française et d'étudier des tournures de phrases complexes.

Ce jeu concours est un DIVERTISSEMENT dans lequel chacun vient, non pour rivaliser avec les autres, mais pour tester ses propres connaissances, même si un classement est effectué à l'issue de l'épreuve. Chacun étant là, avant tout, pour se faire plaisir !

Article 2 : Participation

La dictée est ouverte à tous dans la limite des places disponibles. Les organisateurs refuseront l'accès dès que la jauge maximale sera atteinte (surtout si l'épreuve a lieu dans les salles de la mairie).

Les concurrents participeront pour une des trois catégories suivantes :

- Jusqu'à 11 ans
- De 11 à 15 ans
- Plus de 15 ans

Tous concurrents inscrits seront installés en deux zones : zone A et zone B.

Du fait de leur participation à cette épreuve, les concurrents s'engagent à se soumettre sans réserve au présent règlement et se conformer aux règles édictées.

Article 3 : Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectueront directement sur la place auprès des organisateurs à partir de 13h15.

Lors de son inscription, chaque participant se verra attribuer un numéro d'identifiant qui sera reporté sur sa copie dictée.

La participation financière est :

- Gratuite jusqu'à 12 ans,
- À partir de 12 ans, libre avec un minimum de 2 € dont les bénéfices seront reversés à des œuvres caritatives.

Article 4 : Déroulement de l'épreuve

Tous les participants devront être présents au plus tard 30 minutes avant le début de la dictée.

Après l'installation des concurrents et le rappel des règles du concours, le lecteur décidera du commencement de la lecture de la dictée. Elle fera l'objet d'une première lecture rapide puis de l'énoncé au rythme habituel des dictées. Pendant la lecture, la ponctuation sera indiquée par le lecteur et les noms propres seront épelés.

Il y aura une seule relecture, suivie d'un temps de réflexion de 5 mn au cours duquel il ne sera répondu à aucune question.

La fin du temps imparti sera annoncée par le lecteur.

Aucun document ni matériel électronique ou informatique quelconque ne sera autorisé (dictionnaire, fascicule de grammaire, correcteur orthographique électronique, téléphone, smartphone, etc...).

Les copies-dictées doivent être parfaitement lisibles. Pour corriger un mot, chaque concurrent doit le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou dans la marge.

Des personnes désignées surveilleront les concurrents.

Toute tentative de tricherie annulera la participation du concurrent.

Article 5 : Correction

L'autocorrection se fera immédiatement après l'épreuve, comme il est stipulé dans l'article 2, la zone A corrigera la zone B et vice et versa. Une copie du texte de référence sera remise aux concurrents pour effectuer cette autocorrection.

Sur chaque copie, les mots différents de ceux du texte de référence seront encerclés sans considération de l'importance de la faute.

Les copies seront ensuite récupérées par les correcteurs désignés par les organisateurs.

Les copies classées premières, secondes et troisièmes de chaque catégorie, feront l'objet d'un second contrôle par les correcteurs.

Article 6 : Règles de correction

La dictée porte sur l'orthographe des mots, c'est-à-dire leur graphie exacte compte tenu des accents, majuscules accentuées et non accentuées, trémas et traits d'union. La ponctuation est précisée et ne donne donc pas lieu à correction.

Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, la graphie admise est celle apparaissant en entrée dans les dictionnaires retenus en référence, à savoir site Internet Larousse. Les règles de la nouvelle orthographe ne seront pas appliquées pour cette dictée.

Chaque accent doit être correctement placé.

Chaque erreur sera sanctionnée d'un point en moins, selon les précisions suivantes :

- Un seul point en moins sera décompté s'il y a plusieurs fautes dans le même mot et pour les mots composés,
- Pour une même faute répétée pour le même mot dans l'ensemble du texte, à condition qu'il soit toujours orthographié de la même façon,

- Pour chaque mot mal orthographié, accentué, y compris une erreur de majuscule ou une majuscule non accentuée,
- Pour chaque mot ou signe en moins, en trop, ambigu, illisible. Sont considérés comme signes les accents dont le tréma, les traits d'union et les cédilles,
- Pour chaque mot faisant état d'une faute de grammaire (accords, genre, conjugaison, accents).

Article 7 : Classement

Les personnes inscrites concourent chacune à un classement par catégorie en fonction de leur âge. Dans chacune des catégories, le concurrent qui fait le moins de fautes est déclaré vainqueur.

En cas de concurrent premiers exæquos, un cadeau sera offert à l'un d'entre eux par tirage au sort. Un certificat sera remis aux concurrents classés premiers, seconds et troisièmes de chaque catégorie.

Les participants devront être présents lors de l'annonce des résultats qui interviendra dans le prolongement de l'épreuve après la correction des copies et le classement des concurrents.

Les résultats sont annoncés, à l'issue de la correction sur le lieu de l'épreuve, aux candidats présents. Les premiers de chaque catégorie recevront leur prix avec indication des notes attribuées.

Chaque copie pourra être récupérée après la remise des prix.

Un corrigé de la dictée et le classement des meilleurs candidats seront disponibles sur le site de l'Office de Tourisme après l'évènement.

Article 8 : Responsabilité des organisateurs

En cas de modification, de suspension ou d'interruption de la dictée, pour quelque cause que ce soit, la responsabilité de la Commune ne saurait être engagée.

Du seul fait de leur participation à la dictée, les candidats autorisent expressément (à l'exception des mineurs pour lesquels une autorisation parentale sera demandée) les organisateurs à utiliser sur tous les supports de communication de l'Office de Tourisme et pour une durée illimitée, les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la dictée sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Les candidats renoncent à tous droits et indemnités à ce titre.

Article 9 : Assurances

Toute personne participant à la présente dictée est couverte par sa propre assurance « Responsabilité civile ».

Les participants sont responsables de leurs affaires personnelles et les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout vol ou disparition.

Le concurrent déclare avoir pris connaissance du règlement de l'évènement et s'engage à se conformer aux règles édictées et aux décisions du jury.